

# Commission Départementale des Finances

- Contrôle le budget prévisionnel.
- Contrôle la cohérence du traitement financier des procès-verbaux de commission.
- Instruit les dossiers de réclamations financières, fait des propositions au bureau ou au comité de direction et répond aux clubs.
- Contrôle les abandons de frais des bénévoles.
- Conseille le service comptable.
- Suit et met en place les préconisations des commissaires aux comptes.
- Contrôle les engagements et les amendes.

◆ Président : AMIEL Lionel

◆ Secrétaire : PEGAS Christian

◆ Membres : CAYRE Sonia, VIGNAU Joël